



## Code d'éthique de Clowns Sans Frontières

Cette charte énonce les principes fondamentaux qui ont été à l'origine de Clowns Sans Frontières et qui guident son activité.

1. Les artistes collaborant veilleront à ne faire aucune discrimination entre eux pour des motifs d'appartenance ethnique, de genre, d'âge, de religion, de situation sociale, d'opinion politique ou autre dans le cadre de leurs prestations.
2. Le bénévolat/volontariat est règle générale.
3. Par respect pour l'image publique du clown et de l'artiste, sa participation à des activités humanitaires ne sera pas utilisée pour promouvoir sa carrière professionnelle. Son travail humanitaire ne servira pas à des fins publicitaires.
4. Le clown ou l'artistes collaborant ne fera pas usage de ses activités humanitaires pour transmettre des points de vue personnels au public auquel il s'adresse. Il se limitera à partager ses activités artistiques, s'abstenant de toute activité d'endoctrinement.
5. À travers son comportement, le contenu de ses prestations et de ses ateliers, le clown ou l'artiste collaborant veillera à prendre en considération les sensibilités du public ciblé, ainsi qu'à tenir compte de sa culture et de la situation délicate dans laquelle il se trouve.
6. Le clown ou l'artiste collaborant avec Clowns Sans Frontières est témoin de situations difficiles et est tenu de les partager. Il se doit de témoigner, dans la mesure du possible, de toute forme d'injustice.
7. Nous demeurons des clowns, des artistes et c'est sur le terrain, au cours de nos spectacles et du contact avec le public, que nous expérimentons la validité de nos actions.
8. Nous restons attentifs à ce que le nom, le logo ou l'identité de Clowns Sans Frontières ne soit pas l'objet de récupération.
9. En matière de recherche de financement, nous sommes attentifs aux valeurs éthiques et au respect des droits de la personne de nos partenaires et donateurs.